



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

enseignants

Question écrite n° 865

Texte de la question

M. François Vannson attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la réforme de la formation des enseignants du premier et du second degré. Celle-ci risque d'avoir pour conséquence un abaissement du niveau de la formation des futurs enseignants en les privant d'une initiation à la recherche qui leur assure une maîtrise de leur discipline et des compétences affirmées. Par ailleurs, la suppression du stage menace de placer les jeunes enseignants dans des situations difficiles en les contraignant à financer une année d'études supplémentaires et en les privant de l'expérience pédagogique nécessaire à l'exercice de leur profession. Au-delà, la masterisation peut, à court terme, fragiliser la recherche à l'université en compromettant les masters « recherche » au profit des masters « enseignement », suscitant des interrogations sur l'avenir des écoles doctorales. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer ses intentions pour répondre à ces inquiétudes.

Texte de la réponse

La formation initiale des enseignants se développe actuellement sur trois années comprenant les deux années de master et la première année d'exercice en qualité de professeur stagiaire. Au cours du cursus master, des stages d'observation et de pratique accompagnée ainsi que des stages en responsabilité sont organisés au sein d'une école ou d'un établissement scolaire. Des éléments de préprofessionnalisation sont également possibles dès la licence sous forme de stages de découverte. A côté de masters existants qui ont pu intégrer des parcours « métiers de l'enseignement », l'offre de master a vocation à s'ouvrir à l'ensemble des métiers de l'éducation et de la formation (éducateur, formateur pour adultes, médiation culturelle et scientifique...) afin de permettre des débouchés professionnels diversifiés. Ils permettent également la poursuite d'études en doctorat. Si l'élévation de la formation au niveau master est unanimement partagée, les conditions du recrutement et de la formation résultant de la réforme dite « masterisation » sont aujourd'hui à reconstruire. Le Président de la République a fait de la refondation de l'Ecole une priorité de son action. La qualité de la formation des enseignants constitue un enjeu majeur pour la réussite des élèves. Un nouveau cadre de formation des enseignants au sein des universités sera mis en oeuvre en lien étroit avec le ministère de l'éducation nationale. Cet objectif est un des thèmes des quatre groupes de travail mis en place dans le cadre de la consultation « Refondons l'Ecole de la République » qui ont pour mission de rassembler les points de vue et de rédiger un rapport qui servira à l'élaboration d'une loi d'orientation et de programmation qui sera déposée devant le Parlement cet automne. La formation des enseignants constitue également une des thématiques des Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche. La refonte de la formation des enseignants à laquelle le ministère de l'éducation nationale et le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche travaillent de manière concertée doit permettre également de rendre plus attractif le métier d'enseignant.

Données clés

Auteur : [M. François Vannson](#)

Circonscription : Vosges (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 865

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [17 juillet 2012](#), page 4388

Réponse publiée au JO le : [6 novembre 2012](#), page 6303